



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 de la Zone de Protection Spéciale « *Falaise du Bessin occidental* »**

**Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du 17 novembre 2021,  
à la salle des fêtes de Vierville-sur-mer**

Sous la présidence de Monsieur Gwenn JEFFROY, Sous-préfet de Bayeux,  
et de Monsieur Thierry DUSART, Adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du  
Nord pour l'action de l'État en mer

### Liste des membres présents :

- **Thierry DUSART**, Adjoint du Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord pour l'action de l'État en mer – Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord
- **Gwenn JEFFROY**, Sous-préfet de Bayeux – Préfecture du Calvados
  
- **Denis ACHARD**, Président – Association de chasse DPM « Les rivages du Bessin »
- **Jean-Luc BALAGUER**, Chargé de mission – Groupe Ornithologique Normand
- **Anne-Laure DE ROSA**, Responsable du Pôle Gestion du Littoral – DDTM du Calvados
- **Gérard DEBOUT**, Président – Groupe Ornithologique Normand
- **Laurent DUMONT**, Chef du Pôle Mer et Littoral – DREAL Normandie
- **Philippe GRIGY**, Président – Association sportive ICARE (vol libre)
- **Arlette HALLEY-DUVAL**, Représentante pour le Calvados – Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers
- **Thierry HEDONT**, Adjoint au Maire – Commune de Vierville-sur-Mer
- **Philippe LE BOUCHER**, Maire – Commune de Cricqueville-en-Bessin
- **Dominique LEGRAND**, Maire – Commune d'Englesqueville-la-Percée
- **Romain MOUILLARD**, Chargé de mission Biodiversité – CRPMEM Normandie
- **Coralie MOUTIER**, Garde gestionnaire au service milieux naturels – Département du Calvados
- **Jean-Georges PARIS**, Chef de projet énergies renouvelables et circulations douces – Département du Calvados
- **Agnès PESQUEREL**, Administratrice – Association de chasse DPM « Les rivages du Bessin »
- **Sophie PONCET**, Chargée de mission – Délégation Manche mer du Nord de l'OFB
- **Eva POTET**, Chargée de mission – Groupe Ornithologique Normand
- **Régis PURENNE**, Chargé d'études – Groupe Ornithologique Normand
- **Sandrine ROBBE**, Adjointe du Chef de Pôle Mer et Littoral – DREAL Normandie
- **Vincent ROCCA**, Service Eau et Biodiversité – DDTM du Calvados
- **Olivier ROITEL**, Chef du Bureau Environnement marin - Gouvernance des espaces maritimes – Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord
- **Patrick THOMINES**, Président – Communauté de Communes d'Isigny Omaha Intercom

- **Louis TROUVE**, Vice-Président – Comité départemental de randonnée pédestre
- **Mme Louis TROUVE**, Administratrice – Comité départemental de randonnée pédestre
- **David VIGOUR** – Service départemental du Calvados de l'OFB

Liste des membres excusés :

- **Antoine DE BELLAIGUE**, Maire – Commune de Vierville-sur-Mer
- **Caroline PISARZ**, Cheffe de la Mission de Coordination des Politiques Publiques – DIRM MEmN
- **Florence GEROUARD**, Chargée de mission Environnement – Chambre d'agriculture du Calvados
- **SACE Martine BILLARD**, Correspondante Environnement Biodiversité – État Major de Zone de Défense de Rennes

---

Ordre du jour :

1. Propos introductifs – *co-présidence*
2. Evolution des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire sur le site – *Groupe Ornithologique Normand*
3. Bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs depuis 2018 et perspectives – *Groupe Ornithologique Normand, animateur du site Natura 2000*
4. Mise en œuvre des protections des oiseaux marins (arrêté préfectoral de protection de biotope des falaises du Bessin occidental (milieu terrestre) et de la zone de quiétude (milieu marin)) – *DREAL Normandie*
5. Questions diverses
6. Présentation d'un pupitre visant à informer les usagers du site sur les enjeux de protection de la ZPS – *Groupe Ornithologique Normand*

**1. Propos introductifs**

**M. Gwenn JEFFROY**, Sous-préfet de Bayeux, remercie les participants de leur présence, ainsi que la commune de Vierville-sur-mer pour la mise à disposition de la salle. Il présente rapidement l'objet de cette réunion qui consiste à faire un point d'étape sur la mise en œuvre du document d'objectifs de la ZPS validé en 2012 puis approuvé par l'État en 2014. En attirant l'attention des membres sur l'ordre du jour affiché à l'écran, il précise qu'il s'agit ainsi du deuxième comité de pilotage de mise en œuvre du document d'objectifs.

**M. Thierry DUSART**, Adjoint du Préfet maritime pour l'action de l'État en mer, rappelle que ce comité a été réuni pour la dernière fois il y a trois ans. Il explique que le comité de pilotage de la ZPS « *Falaise du Bessin occidental* » est co-présidé par le Sous-préfet de Bayeux et l'Adjoint du Préfet maritime en raison du caractère mixte (terrestre et marin) majoritairement marin de ce site Natura 2000.

**M. Laurent DUMONT**, Chef du pôle mer et littoral de la DREAL, précise le rôle de la DREAL, service qui travaille sous l'autorité du préfet de département et du préfet maritime pour Natura 2000 en mer. Le comité de pilotage est un moment qui permet de faire le point sur la mise en œuvre du document d'objectifs et d'assurer un bon compromis entre la préservation du patrimoine naturel et les usages.

**2. Evolution des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire sur le site**

L'évolution des populations d'oiseaux nicheurs, migrateurs et hivernants d'intérêt communautaire au sein de la ZPS est présentée par **M. Régis PURENNE** du GONm (Cf. diaporama). Celle-ci montre un déclin des espèces pélagiques (fulmar boréal et mouette tridactyle) au début des années 2000, stabilisé à bas niveau depuis 2015. Ces dix dernières années, la production en jeunes est mauvaise pour le fulmar boréal et moyenne pour la mouette tridactyle. Les espèces côtières (cormoran huppé, goélands) se portent mieux avec de bons effectifs (par rapport à l'historique de la ZPS) et une bonne production en jeunes. Le

rôle important de la colonie de Saint-Pierre-du-Mont est souligné, celle-ci abritant 75 % du peuplement d'oiseaux marins nicheurs de la ZPS. Plusieurs facteurs peuvent expliquer le déclin observé des espèces pélagiques, notamment la disparition des sites (cavités, corniches) favorables à l'accueil des nids par l'érosion de la falaise et les éboulements, des facteurs plus globaux comme les changements de distribution des espèces proies (liés au réchauffement) qui impliquent des déplacements alimentaires plus éloignés ce qui affecte les différentes étapes de la reproduction et provoque notamment une sous-alimentation des poussins, phénomène aggravé certaines années (canicules de 2017 et 2018). D'autres facteurs peuvent accentuer les impacts sur des populations déjà fragilisées : pollution croissante des mers (ingestion de plastique pour le fulmar notamment), prédation et perturbation par le faucon pèlerin, dérangements par les aéronefs, etc.

Suite à la présentation de ce point, **M. DUSART** intervient pour informer les participants de la prise de contact de la préfecture maritime avec la base militaire impliquée dans la gestion des survols à basse altitude qui sont fréquemment observés sur la zone. En effet, la ZPS se situe aux marges d'une vaste zone d'entraînement sans que les services militaires concernés n'étaient informés des enjeux du site Natura 2000 et de la réglementation associée.

**M. Patrick THOMINES** de la communauté de communes confirme la fréquence importante de ces survols militaires à basse altitude.

**M. Olivier ROITEL** de la préfecture maritime rassure les participants en indiquant que ce signalement devrait désormais générer une réduction de ces survols, et ce d'autant que la zone d'entraînement est très vaste.

### 3. Bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs depuis 2018 et perspectives

**Mme Eva POTET** du Groupe ornithologique normand (GONm) présente le bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs ainsi que les perspectives à venir (cf. diaporama).

**Mme TROUVÉ** du comité départemental de randonnée pédestre demande des informations concernant l'avancée des travaux de la vélomaritime.

**M. Jean-Georges PARIS**, en charge du projet au CD14, indique que les travaux sont bientôt finis, et qu'il est actuellement possible d'emprunter l'ensemble du tracé en utilisant des voies vertes et des voies partagées en alternance.

**M. JEFFROY** ajoute que le Département du Calvados communique beaucoup sur ce sujet via son site Internet.

### 4. Mise en œuvre des protections des oiseaux marins (arrêté préfectoral de protection de biotope des falaises du Bessin occidental (milieu terrestre) et de la zone de quiétude (milieu marin))

Ce quatrième point relatif à deux mesures complémentaires pour la préservation des enjeux ornithologiques de la ZPS est présenté par **Mme Sandrine ROBBE** de la DREAL (cf. diaporama). Il vise à échanger avec les membres du comité de pilotage sur la mise en œuvre des protections existantes : l'arrêté de protection de biotope instauré par le préfet du Calvados le 11 juin 2018 pour lequel le comité de pilotage constitue le comité de suivi, et la zone de quiétude instaurée par le préfet maritime le 22 janvier 2019. Un travail important a depuis été mené pour informer les usagers des enjeux de protection et de la réglementation mise en place par le biais d'affiches, de panneaux et de pupitres dont certains seront installés par le Département le long de la vélomaritime. Ce travail d'information a été complété par une surveillance du site et un contrôle du respect de la réglementation, notamment dans le cadre du plan de contrôle et de surveillance de l'environnement marin.

**M. THOMINES** s'interroge concernant l'application de la réglementation résultant de l'APB concernant les survols durant la période des commémorations du 6 juin, dans la mesure où certains des survols réalisés par des collectionneurs appartiennent à la catégorie des survols de loisir.

**M. JEFFROY** répond que les survols commémoratifs ne doivent pas être interdits et qu'une vérification des dérogations accordées sera effectuée.

**M. DUSART** ajoute que la sensibilisation en cours pourra peut-être faire évoluer les pratiques lors des commémorations notamment en termes d'altitude ou de secteur de survol.

**M. ROITEL** demande si l'information délivrée à destination des usagers vient se substituer à une information déjà existante.

**M. Jean-Luc BALAGUER** du GONm confirme qu'aucune information environnementale n'existait préalablement sur le site.

**M. THOMINES** précise que la zone de quiétude était surtout fréquentée par le bateau touristique le Flipper II au départ de Grandcamp-Maisy.

A ce sujet, **Mme POTET** indique que le représentant du Flipper II était présent à la réunion des acteurs touristiques qui a été organisée par le GONm avec l'appui de l'office du tourisme de la communauté de communes remercié pour son aide. Le Flipper II évite désormais la zone de quiétude lors de ses balades en passant légèrement plus au large.

Un débat s'engage sur l'opportunité de baliser la zone de quiétude par des bouées. Il est alors rappelé par **Mme POTET** qu'il a été choisi de ne pas baliser la zone compte tenu du coût que générerait l'entretien des bouées. En outre, la zone de quiétude est facilement identifiable grâce au repère que constitue la pointe du Hoc.

**M. Gérard DEBOUT** du GONm estime que la zone serait néanmoins plus visible si des bouées étaient mises en place.

**M. DUSART** indique que l'arrêté du préfet maritime n'a guère plus de deux ans et qu'il faut un certain temps pour que tout le monde s'approprie la nouvelle réglementation. Après vérification, il ressort que la zone de quiétude figure désormais sur les cartes marines : une distribution d'un extrait de cette carte pourra être étudiée si besoin. En outre, un dispositif de balisage numérique pour les navires équipés d'AIS est par ailleurs disponible.

**Mme Sophie PONCET** de l'OFB informe du déploiement prochain par l'établissement de l'application Smartphone « Nav&Co » en Normandie dans le cadre du LIFE MARHA dédié à la protection des habitats marins. Déjà opérationnelle en Bretagne, cette application est destinée aux plaisanciers ; elle permettra le téléchargement de cartes comportant l'information environnementale existante. « Nav&Co » sera complétée par une autre application intitulée « C mon Spot » qui vise plus particulièrement les activités de bord de mer comme le paddle par exemple.

**Mme POTET** indique à l'attention des pêcheurs plaisanciers qu'il sera possible de s'informer de l'avancement du développement de ces outils en Normandie auprès du GONm.

## 5. Présentation d'un pupitre visant à informer les usagers du site sur les enjeux de protection de la ZPS

En l'absence de questions diverses, **M. BALAGUER** présente le contenu des panneaux pupitres sur la base d'un exemplaire qu'il a fait livrer à la commune de Vierville-sur-mer. Les pupitres seront installés d'ici la fin d'année.

Concernant l'information de la fréquentation de la pointe du Hoc par les kayakistes, **Mme POTET** indique qu'ils ont été informés de la réglementation lors de la réunion dédiée aux activités touristiques. Depuis, les pratiques ont été adaptées.

Sur une question de la peine encourue en cas d'infraction aux réglementations présentées, la préfecture maritime répond que les contrevenants s'exposent à une forte amende. **M. ROITEL** fait état de dix missions de contrôle effectuées en deux ans par la gendarmerie maritime, la marine nationale, les affaires maritimes et les douanes et de deux infractions constatées.

**M. Dominique LEGRAND**, Maire d'Englesqueville-la-Percée, alerte le Conseil départemental sur l'utilisation de plus en plus fréquente, depuis les travaux de la véloroute, des dangereux accès à la mer situés au niveau de la falaise et de sa responsabilité en tant que propriétaire foncier en cas d'accident.

**M. Jean-Georges PARIS** indique que le Département va étudier la mise en place de paravent végétal au niveau de la descente de Saint-Pierre-du-Mont très trompeuse.

**M. le Sous-préfet** répond qu'il fera prochainement le point avec le Département et M. GERVIS de la DDTM à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. JEFFROY** conclut la séance en soulignant le défi de sensibilisation que recouvre ce site Natura 2000 et l'intérêt que représentent le QR code et le site Internet associé qui permettent d'actualiser les informations au fil de l'eau et de relayer les messages. Le compte-rendu et les présentations de cette réunion, ainsi que les informations concernant la véloroute et ses panneaux d'information, y figureront.

Avec l'arrivée de la véloroute et de ses nombreux usagers, il souligne à l'attention des maires toute l'importance de bien relayer l'information aux élus, aux administrés et aux usagers, en particulier sur la nécessité de bien suivre la piste de la véloroute et d'adopter une attitude adaptée.

Sur les aéronefs militaires, il met en avant la logique de sentinelle en demandant que soient remontés aux services de l'État les signalements de passage à basse altitude au niveau de la ZPS dans l'objectif de prendre l'attache des armées si nécessaire.

Il note l'interrogation sur les restrictions de survol liées aux commémorations du débarquement allié et indique qu'il s'assurera avec le préfet et la DREAL d'une écriture fine du futur décret de la réserve naturelle nationale à ce sujet.

Enfin, les participants sont à nouveau remerciés et la séance est levée à 16h30.

Les diaporamas présentés lors de ce comité de pilotage sont téléchargeables sur le site :

<http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites/falaise-du-bessin-occidental-zps>